

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 30 septembre 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 35

**Délibération n° CC-2022-030**

**Objet de la délibération : Délibération prenant acte du rapport d'activités 2021 du délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Aquavabre**

L'an deux mil vingt-deux, le trente septembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure.

**Absents ayant donné procuration :**

- GROS Michel donne procuration à PERO Franck, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, SALOMON Nathalie donne procuration à DEBRAY Romain, VALLOT Philippe donne procuration à RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, GIULIANO Jérémy donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, DELZERS Catherine donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents :** BETRANCOURT Claude, GOMART-JACQUET Blandine, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie, MONDANI Denis, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge.

**Secrétaire de Séance :** Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1411-3 ;

VU l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ordonnance abrogée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date ;

VU le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, décret abrogé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018

mais dont les dispositions s'appliquent toujours aux concessions lancées avant cette date ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire dont le centre aquatique intercommunal Aquavabre situé à Brignoles ;

CONSIDERANT qu'un contrat de délégation de service public, par affermage, a été signé, le 25 mai 2016, avec la société Vert Marine VM83170 pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Aquavabre ;

CONSIDERANT que la société VM83170 a remis son rapport annuel technique et financier pour l'année 2021 ;

CONSIDERANT que la fréquentation totale 2021 s'élève à 62 963 entrées, en baisse de 59 % par rapport à 2019 (avant la crise sanitaire), l'équipement ayant été fermé au public durant 5 mois et fermé aux scolaires durant 4 mois - Rappel fréquentation totale annuelle constatée depuis l'ouverture du centre aquatique s'élève à (en nombre d'entrées) :

2017	2018	2019	2020	2021
138 702	144 196	153 257	74 734	62 693

CONSIDERANT que la fréquentation totale 2021 se répartit comme suit (ratio établi par rapport aux chiffres constatés pour l'année de référence 2019) :

-Entrée Piscine seule.....	39 312 (-56 %)
-Activités encadrées (bébés nageurs, école natation).....	13 005 (-63 %)
-Espace bien-être .....	1 794 (-65 %)
-Scolaires .....	8 581 (-61 %)
-Associations .....	271 (-71 %)

CONSIDERANT que le délégataire affiche un résultat net d'exploitation, pour l'année 2021, de -36 730,11 €, très inférieur au résultat net prévisionnel de +50 000 € prévu au contrat de délégation mais que le résultat net cumulé depuis l'ouverture du centre aquatique, en 2016, reste positif et s'élève à +411 953 € HT ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux réunie le 20 septembre 2022 ;

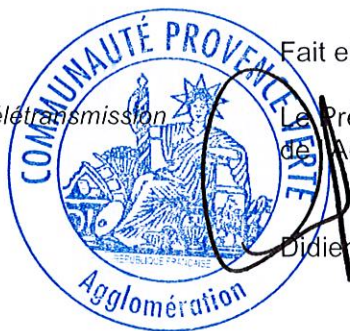
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 16 septembre 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte du rapport d'activité 2021 présenté par la société VM83170, délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal Aquavabre.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 30 septembre 2022

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND